

**FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**AU 31 JUILLET 2019**

# FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2019

### Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-14
Annexe	
État des résultats par projet	15

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC au 31 juillet 2019, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*ASBL CPA INC.*

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.<sup>1</sup>

Montréal, le 11 septembre 2019

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° 129449

**FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2019**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Développement du sport		
Discipline	299 715	301 436
Développement de l'excellence	37 606	35 844
Ressources	41 641	36 492
	<u>378 962</u>	<u>373 772</u>
Adhésions	1 088 224	1 080 682
Subventions		
PSEI / PSES - Événements	59 000	84 000
PSDE - Excellence	255 000	255 000
PSFSQ - Fédération	149 615	149 615
Autres - Fédération	3 045	7 561
	<u>466 660</u>	<u>496 176</u>
Fédération	69 445	54 524
Placements - Sports	7 128	24 172
	<u>2 010 419</u>	<u>2 029 326</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	529 533	555 337
Développement du sport	520 578	544 072
Adhésions à Natation Canada	607 676	606 581
Fédération	281 923	235 406
Amortissement des immobilisations	6 643	6 992
	<u>1 946 353</u>	<u>1 948 388</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LE POSTE SUIVANT</b>	<u>64 066</u>	<u>80 938</u>
Charges - Ajustement des taxes à la consommation	-	19 541
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>64 066</u></u>	<u><u>61 397</u></u>

**FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2019**

	2019			2018
	Investi en immobilisations	Programme Placements - Sports (note 7)	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	26 786	-	255 005	281 791
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(6 643) (*)	7 128	63 581	64 066
Utilisation des produits de Placements Sports (note 8)	-	(7 128)	7 128	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>20 143</b>	<b>-</b>	<b>325 714</b>	<b>345 857</b>
				<b>281 791</b>

(\*) Le montant correspond à l'amortissement des immobilisations

FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 JUILLET 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Placements à court terme (note 3)	452 257	411 383
Créances (note 4)	288 300	274 091
Stocks	4 383	4 383
Frais payés d'avance	4 196	12 598
	<u>749 136</u>	<u>702 455</u>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	<u>20 143</u>	<u>26 786</u>
	<u><u>769 279</u></u>	<u><u>729 241</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Excédent des chèques en circulation sur l'encaisse	113 206	14 140
Créditeurs (note 6)	310 216	433 310
	<u>423 422</u>	<u>447 450</u>
<b>ACTIF NET</b>		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	20 143	26 786
PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS (note 7)	-	-
NON AFFECTÉ	<u>325 714</u>	<u>255 005</u>
	<u>345 857</u>	<u>281 791</u>
	<u><u>769 279</u></u>	<u><u>729 241</u></u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Luc Bisailon, président



Chantal Côté, trésorière

**FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2019**

	2019	2018
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	64 066	61 397
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	6 643	6 992
	70 709	68 389
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances	(14 209)	(162 484)
Stocks	-	7 201
Frais payés d'avance	8 402	(7 923)
Créditeurs	(123 094)	103 161
	(128 901)	(60 045)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>(58 192)</b>	<b>8 344</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	-	(23 232)
Variation des placements	(40 874)	(2 609)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(40 874)</b>	<b>(25 841)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(99 066)</b>	<b>(17 497)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>(14 140)</b>	<b>3 357</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>(113 206)</b>	<b>(14 140)</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'excédent des chèques en circulation sur l'encaisse.



**FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 JUILLET 2019**

**1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, incorporé selon les dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 juillet 1976. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Selon les lettres patentes, les objets sont les suivants:

Promouvoir, enseigner, protéger, encourager et perpétuer l'art de la natation au Québec;

Promouvoir par une action concertée et coordonner les intérêts des associations locales et régionales de natation au Québec;

Stimuler l'opinion publique et les autorités compétentes, afin d'obtenir des aménagements convenables, des facilités adéquates et des instructeurs expérimentés en vue de la pratique et de l'acquisition de l'art de la natation.

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

**Estimations de la direction**

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**Comptabilisation des produits**

**Apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**Revenus de placements**

Les revenus de placements affectés sont constatés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits de placements non affectés sont constatés à titres de produits lorsqu'ils sont gagnés.

**FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 JUILLET 2019**

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Comptabilisation des produits (suite)**

**Inscriptions**

Les produits d'inscriptions sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**Autres produits**

Les autres produits sont enregistrés lors de leur encaissement ou lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

**Placements Sports**

L'organisme cède 20 % des dons admissibles à Placements Sports ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme de la Fondation du Grand Montréal. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 31 juillet 2019, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 20 643 \$ (note 7).

**Stocks**

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût d'achat réel. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations acquises avant le 1<sup>er</sup> avril 1996 ont été imputées en charges de l'exercice où celles-ci ont été acquises.

Les immobilisations acquises après le 1<sup>er</sup> avril 1996 sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux / durée</u>
Équipement et mobilier	Amortissement linéaire	3 ans et 5 ans
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

**Services rendus par les bénévoles**

La fédération a pour politique d'omettre la valeur des services rendus sans rétribution par les bénévoles en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

**FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 JUILLET 2019**

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Instruments financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les placements, les subventions à recevoir et les débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs.

**Dépréciation**

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**Coûts de transaction**

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**Dépréciation des actifs à long terme**

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**3- PLACEMENTS**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Compte avantage entreprise	<u>452 257</u>	<u>411 383</u>

**FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 JUILLET 2019**

**4- CRÉANCES**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Subventions	174 371	143 938
Comptes clients	94 926	91 009
Compte à recevoir autres	19 003	39 144
	<u>288 300</u>	<u>274 091</u>

**5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2019</u>		<u>2018</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipements informatiques	28 246	22 638	5 608
Mobilier et équipement	27 149	12 614	14 535
	<u>55 395</u>	<u>35 252</u>	<u>20 143</u>
			<u>26 786</u>

**6- CRÉDITEURS**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	42 579	86 434
Autres crédateurs - Natation Canada	238 178	240 087
Salaires et vacances à payer	23 891	35 644
Sommes à remettre à l'État	5 568	71 145
	<u>310 216</u>	<u>433 310</u>

**FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 JUILLET 2019**

**7- PLACEMENTS SPORTS**

	Dons admissibles	Appariements (180%)	Total	Fondation du Grand-Montréal (20 %)
	\$	\$	\$	\$
AN 1 - 31 mars 2013	-	-	-	-
AN 2 - 31 mars 2014	-	-	-	-
AN 3 - 31 mars 2015	10 000	18 000	28 000	5 600
AN 4 - 31 mars 2016	890	1 602	2 492	498
AN 5 - 31 juillet 2017	12 000	21 600	33 600 <sup>(1)</sup>	6 720
AN6 - 31 juillet 2018	10 791	19 424	30 215	6 043
AN7 - 31 juillet 2019	3 300	5 610	8 910	1 782
	<u>36 981</u>	<u>66 236</u>	<u>103 217</u>	<u>20 643</u>

<sup>(1)</sup> Le montant apparaissant en produits de l'exercice est obtenu comme suit :

Dons admissibles + appariements de 180 % (170 % an 7) - montants de 20 % cédés à la Fondation du Grand-Montréal.

Les montants des dons et appariements ont été utilisés comme suit :

	Total	Salaires	Projets	Total
	\$	\$	\$	\$
AN 1 - 31 mars 2013	-	-	-	-
AN 2 - 31 mars 2014	-	-	-	-
AN 3 - 31 mars 2015	22 400	22 400	-	22 400
AN 4 - 31 mars 2016	1 994	1 994	-	1 994
AN 5 - 31 juillet 2017	26 880	26 880	-	26 880
AN6 - 31 juillet 2018	24 172	24 172	-	24 172
AN7 - 31 juillet 2019	7 128	7 128	-	7 128
	<u>82 573</u>	<u>82 573</u>	-	<u>82 573</u>

**8- FONDATION DU NAGEUR QUÉBÉCOIS**

La fondation a cessé toute activité depuis janvier 2017 et la demande présentée par l'organisme à l'Agence du Revenu Canada pour l'annulation de l'enregistrement de la fondation a été acceptée le 27 janvier 2018.

**FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 JUILLET 2019**

**9- ÉVENTUALITÉS**

Durant l'exercice 2019, la fédération a entamé le processus de divulgation volontaire dans le but de régulariser sa situation fiscale (TPS - TVQ). Le dossier est en traitement au niveau de l'administration fiscale.

**10- INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit à cause des subventions à recevoir et des débiteurs. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

**Risque de liquidité**

L'organisme est exposé au risque de liquidité eu égard à ses crédateurs. Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

**Risque de taux d'intérêt**

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt à cause de placements à taux fixe qui l'assujettissent au risque de variation de la juste valeur.

**FÉDÉRATION DE NATATION DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS PAR PROJET**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2019**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Initiation	17 581	29 887
Natation en piscine	1 204 955	1 179 646
Maîtres	127 222	128 287
Paranotation	-	-
Eau libre	49 025	84 254
Nageurs - Développement de l'excellence	290 606	291 399
Entraîneurs	64 639	55 607
Officiels	4 267	1 471
Clubs et régions	22 892	24 929
Fédération	222 104	209 674
Placements sports	7 128	24 172
	<u>2 010 419</u>	<u>2 029 326</u>
<b>CHARGES</b>		
Initiation	17 387	19 347
Natation en piscine	656 273	655 078
Maîtres	87 387	94 569
Paranotation	20 622	23 231
Eau libre	88 263	107 929
Nageurs - Développement de l'excellence	382 936	378 173
Entraîneurs	92 214	76 301
Officiels	69 412	79 818
Clubs et régions	85 041	86 706
Fédération	446 818	427 236
	<u>1 946 353</u>	<u>1 948 388</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LE POSTE SUIVANT</b>	<u>64 066</u>	<u>80 938</u>
Charges - ajustement des taxes	-	19 541
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>64 066</u></u>	<u><u>61 397</u></u>